

## RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

La mairie de Bretteville informe les électeurs que la révision 2017-2018 des listes électorales de la commune est en cours et ce jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Le 31 décembre 2017 étant un dimanche, une permanence sera assurée le samedi 30 décembre 2017 en mairie de Bretteville, de 10h à 12h, pour la réception des demandes d'inscription sur les listes électorales.

Pour se faire inscrire, toute personne jouissant de ses droits civiques, de nationalité française ou citoyenne d'un état de l'union européenne peut se présenter en mairie, munie d'une pièce d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphonie ...). Sont aussi invitées à se présenter en mairie les personnes déjà inscrites, mais qui ont changé d'adresse (même depuis plusieurs années), ou qui ne reçoivent plus de carte d'électeur et/ou la propagande électorale, ou celles dont les informations figurant sur la carte d'électeur (adresse, état civil) sont incorrectes ou incomplètes.

Les personnes ne pouvant se présenter elles-mêmes peuvent adresser leur demande, accompagnée des pièces justificatives, par correspondance (formulaire cerfa 12669\*01) ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Attention : Les personnes qui ne reçoivent plus leur carte d'électeur doivent **régulariser leur situation avant le 31 décembre 2017** (changement d'adresse à Bretteville ou inscription dans leur nouvelle commune de rattachement). A défaut, elles s'exposent à être radiées de la liste électorale.

En savoir plus :

**Mairie de Bretteville : Tél. 02 33 88 78 20.**

Le secrétariat est ouvert au public le lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30.

## RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

**Le 31 décembre, date limite d'inscription tombant le dimanche, la Mairie sera ouverte exceptionnellement le samedi 30 décembre entre 10h et 12h.**

## RÉUNION D'INFORMATION SUR LA SEMAINE SCOLAIRE

# IMPORTANT !

**Pour aider à la prise de décision du Conseil d'Ecole sur la semaine scolaire, une réunion est proposée aux parents le lundi 18 décembre salle du Conseil de 18h à 19h30. Pour faciliter la présence de tous, la Mairie propose la gratuité de la garderie de 18h à 19h30.**

Les communes voisines sont partagées sur le sujet, DIGOSVILLE, LE MESNIL AU VAL sont revenues aux « 4 jours » dès la présente année scolaire, CHERBOURG EN COTENTIN, VALOGNES, sont décidées à poursuivre les « 4 jours et demi ». Chaque famille recevra une invitation transmise par l'Ecole.

## Manifestations à venir

13 janvier	.....Galette des Rois des Associations (La Chênevière)
26 janvier	.....Vœux du Maire
27 janvier	.....AG des Anciens Combattants (La Chênevière)
03 février	.....Repas de la Chasse (Salle Polyvalente)

✓ Le Mot du Maire	Page 1
✓ Réunions de quartiers	Page 2
✓ Travaux, nos Services	Page 3
✓ Informations diverses, Dates à retenir	Page 4

## Le mot du maire

### Bonne et mauvaise foi...

**Une polémique inutile est née à l'occasion des cérémonies du 11 novembre. Même si elle ne m'atteint pas comme l'espéraient les auteurs, je tiens à éclaircir les choses ici pour que nos concitoyens soient informés et puissent se faire leur propre opinion.**

Depuis le 8 mai de cette année, la majorité municipale a décidé que les cérémonies officielles commencent après la messe. Nous l'avons fait savoir dans le « 4 pages » à deux reprises, et pour le 11 novembre, j'ai rencontré le curé pour lui faire part de notre décision, tout en lui demandant l'heure de la messe, nous avons décidé de l'horaire au Monument aux Morts d'un commun accord. Monsieur ATTANASIO, Président de l'Association des Anciens Combattants de Bretteville, est venu protester en Mairie la semaine précédente au nom de la tradition... Je lui ai répondu que cette tradition datait d'une époque où 90% des français étaient considérés comme catholiques, et que les temps avaient changé, qu'il n'était pas logique d'imposer la messe à des non-pratiquants, que nos nouvelles dispositions pouvaient contenter tout le monde puisque chacun pouvait agir en fonction de ses convictions. Je tairai ici ce qui s'est passé avant la cérémonie puis au repas des Anciens Combattants auquel j'étais représenté par le Conseiller Délégué aux Fêtes et Cérémonies, mais cela se voulait un affront aux représentants élus de la commune.

Cela ne lui suffisant pas M ATTANASIO a remis un courrier à la PRESSE qu'il m'a « envoyé » en recommandé\* et que la Mairie n'a toujours pas reçu le 25 novembre, date à laquelle j'écris ces lignes. J'ai été contacté par la journaliste alors que je n'avais pas encore reçu la missive. Je me suis contenté de lui répondre ce que j'ai écrit plus haut. Je signale que le 8 mai nous avons adopté le même dispositif et que cela n'avait entraîné aucune observation ! Nous respectons ainsi totalement les directives nationales pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre qui sont des cérémonies civiles.

Chers brettevillais, ces faits passeront sans doute pour beaucoup comme anecdotiques, mais je me devais de vous les rapporter afin que vous puissiez vous faire une opinion : foi ou bonne foi ? J'avoue que j'aurais préféré vous parler de l'ouverture du chantier de la Maison Médicale et de la Bibliothèque, événement au moins aussi important pour la commune.

Pierre PHILIPPART

\*(le recommandé nous a été remis le jeudi 7 décembre, l'avis ayant été retrouvé à la Poste)

# LES REUNIONS DE QUARTIERS

21 octobre 2017

Cette réunion publique concernait La Rue, le Grand Chemin, la rue du Vieux Château, elle a regroupé une trentaine de personnes dont plusieurs élus.

**Les différents points ont été discutés en toute sérénité.**

**La Rue :** Le système de circulation et de stationnement est maintenant assimilé et il ne provoque plus de discussions. Le lavoir du Haut est difficile à laisser propre (problème de l'arbre), celui du Bas est régulièrement nettoyé. Il existe toujours un problème avec les graviers provenant des propriétés privées les jours de grande pluie.

**Le Grand Chemin :** Même si en général la vitesse des véhicules a diminué, certains excès sont encore trop nombreux. Le cheminement piéton doit être prochainement identifié. Un problème d'écoulement des eaux est signalé à l'entrée de la commune.

**Rue du Vieux Château :** La vitesse est réduite même si le « 30 » n'est pas toujours réellement respecté. Par contre au niveau de l'école, la traversée des piétons n'est pas sécurisée malgré le marquage au sol. Une partie des trottoirs est en mauvais état (des travaux sont prévus en même temps que la réfection de ceux de la route touristique).

Un problème récurrent est rappelé, celui des déjections canines. Les propriétaires de chiens ignorent-ils qu'ils peuvent être verbalisés ? A cette occasion quelques personnes évoquent la présence de chiens et de chevaux à la Plage, malgré l'arrêté municipal. Il est demandé de repousser l'accès des animaux à 20h, le conseil municipal devra statuer.

## Compte-rendu de la réunion MAIRIE-AGRICULTEURS du 7/11/2017

Présents : Philippe DUFOUR, Olivier LIOT, Jacques GUERARD, Michel GUERARD, Joseph LEROUX, Aymeric ESVAN, Françoise DOUCET

Pour la MAIRIE: Monsieur le Maire, Olivier de BOURSETTY, Jean Paul MAZE, Franck JOLY

M. le Maire rappelle que cette réunion fait suite à celle organisée en 2016 en présence de représentants de la Chambre d'Agriculture. Au cours de cette réunion, il avait été évoqué par ces représentants la possibilité, afin de permettre la location ou la mise en valeur des terres non exploitées, de regroupements de propriétaires au sein d'une association syndicale, ceci afin de permettre de proposer à la location des tènements de plusieurs hectares.

A la connaissance des présents, aucun regroupement de propriétaires n'a été constitué. Le Maire dit ses regrets sur ce constat et déplore la vente de petites parcelles à des particuliers ne voulant pas exploiter.

M. de BOURSETTY évoque l'avenir des parcelles bordant le ruisseau du Grand Val qui sont actuellement en friche. L'état de ces parcelles, visible depuis le chemin du Grand Val et le chemin de randonnée bordant, impacte très négativement le paysage de ce vallon.

La commune, dans l'optique de la mise en valeur de ces parcelles, est prête à intervenir, soit par la maîtrise du foncier, soit par une assistance aux propriétaires pour la création d'une association syndicale. Les avis sont partagés allant du refus à l'acceptation.

D'autres secteurs de la commune ont été évoqués et notamment la Lande du Môt.

Devant le peu d'intérêt des principaux concernés, le Maire se pose la question du bien-fondé de ce type de réunion.

# LES TRAVAUX EN COURS



**Les travaux de la Maison Médicale et de la Bibliothèque sont lancés ! Après le désamiantage, les démolitions sont en cours, et les maçons créent de nouvelles ouvertures.**



**La tempête ANA n'a pas trop causé de dégâts mais procuré un travail supplémentaire à nos 2 employés disponibles. Sur les photos, nos véhicules en action route du Grand Chemin.**